

Nouveau ! Nos Communes ont la parole...

MUGRON : MISE EN PLACE DU PASS FONCIER POUR LE LOTISSEMENT LE VALLON

■ La Municipalité de Mugron a voté à l'unanimité la mise en place du PASS FONCIER qui, dans un contexte de prix élevé du foncier et du bâti, vise à donner la possibilité à des familles ayant des revenus modestes de devenir propriétaires.

Ce nouveau mécanisme de financement est destiné à faciliter l'accès à la propriété des ménages primo accédants en dissociant l'acquisition du bâti (remboursée pendant les 18 à 25 premières années), de celle du foncier (remboursée sur 15 ans maximum, lorsque le prêt principal souscrit pour la construction est remboursé).

Le PASS FONCIER concerne les opérations individuelles et bénéficie d'un taux de TVA réduit à 5,5% au lieu de 19,6%.

Le montant du Pass Foncier est de 30 000 € dans la zone de Mugron.

iNFO...

Si vous désirez de plus amples renseignements concernant le PASS FONCIER, n'hésitez pas à contacter Carole LALANNE à la Mairie de Mugron au 05.58.97.71.26 ou Par mail carole.mairiemugron@orange.fr



Les bénéficiaires du PASS FONCIER devront respecter simultanément trois conditions : être primo accédants de leur résidence principale, disposer de ressources inférieures aux plafonds Prêt Social Location Accession et être bénéficiaires d'une subvention attribuée par une ou plusieurs collectivités locales. De ce fait, en acceptant d'adhérer à ce dispositif, la commune versera à tout ménage remplissant les conditions une aide de 3 000 € à 4 000 € par lot. De plus, le ménage bénéficiera d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt sur les intérêts de l'emprunt, et d'une majoration de 10 000 à 12 500 € du prêt à taux zéro.



Pendant la 1^{ère} phase le financement du prix du terrain sera assuré par le CIL, et un bail à construction sera établi avec le ménage. C'est le CIL qui achètera le terrain à la place du ménage, pendant que ce dernier rembourse la construction. Grâce à cette démarche, le ménage bénéficiera, durant le bail à construction, d'un dispositif de sécurisation en cas d'accident de la vie. Ce dispositif apporte ainsi une double garantie, soit garantie de rachat, soit garantie de relogement.

La commune de Mugron voit, en ce procédé, une véritable aide à la primo accession et continue ainsi sa politique sociale envers les familles. ■

